DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL N°05/2021
Jeudi 20 mai à 19h00 – Centre Socioculturel

COMPTE-RENDU

Le vingt mai deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai précédent, s'est réuni au Centre Socioculturel sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Marilyne FROT, Christophe RENAUD, Christian ALEX, Christian GOMEZ.
Procurations : Marie-Dominique MICHELET à Catherine CLIMENT, Régis BLAYRAT à Jean-Marie FOURNIER, Claire FABRE-PILLEMENT à Myriam SEVENERY.
Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Nicolas FONT, Mélanie SALLE.
Nombre de membres présents = 19 / Nombre de votants = 22
Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT

* * *

1 – Approbation du procès-verbal de séance du 7 avril 2021

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Le procès-verbal de séance du 7 avril 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée : aucune observation n'est émise et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation du procès-verbal de séance du 15 avril 2021

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire
Le procès-verbal de séance du 15 avril 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée : aucune observation n'est émise et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3 – Avenant au contrat de garantie d'emprunt conclu avec la SA HLM Un Toit Pour Tous

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances
Par délibération en date du 23 janvier 2009, le Conseil Municipal avait accordé la garantie de la commune, à hauteur de 50% à parité avec le Département du Gard, pour les quatre emprunts contractés par la société HLM Un Toit Pour Tous pour la construction de la résidence Les Libellules, au quartier des Argelas.
Il s'avère que la SA HLM Un Toit Pour Tous a sollicité, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un réaménagement d'un un prêt locatif à usage social (PLUS) pour le capital restant dû, soit 1.229.036,20€. Ce réaménagement modifie les conditions initiales de la garantie d'emprunt consentie par la commune, et la société Un Toit pour Tous propose donc la conclusion d'un avenant au contrat initial, portant sur une garantie de 614.518,10€.
Vote à l'unanimité

4 – Groupement de commandes pour le renouvellement du marché de restauration scolaire

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires
Par délibération en date du 21 janvier dernier, le Conseil Municipal avait approuvé le lancement d'une consultation publique pour la confection et la livraison des repas de cantine scolaire et pour le portage de repas à domicile. A l'instar de la précédente consultation, la commune de Vallabrègues a sollicité le renouvellement du groupement de commandes pour la livraison des repas scolaires, coordonné par la commune de Jonquières Saint Vincent, par convention constitutive.
Une commission d'appel d'offres spécifique doit être constituée, comprenant un membre titulaire issu des commissions municipales d'appel d'offres de chacune des communes, ainsi qu'un membre suppléant : il est proposé que Monsieur le Maire en soit le membre titulaire, et Monsieur Frédéric MARTIN le suppléant.
Vote à l'unanimité

5 – Programme 2022 d'enfouissement et de rénovation des réseaux secs

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux
Poursuivant sa politique de rénovation et d'enfouissement des réseaux secs qui participent aussi à l'embellissement du domaine public, la commune a sollicité l'étude du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard pour la programmation de travaux au niveau de la rue Pieu Redon.
Le coût total prévisionnel, à charge communale, pour une première tranche de travaux de 253 mètres linéaires (sur 378) s'élèverait à 42.039,73 €TTC pour le réseau d'électricité, 60.758,75 €TTC pour le génie civil téléphonique, et 63.003,75 €TTC pour l'éclairage public.
Il est donc proposé d'approuver ce programme de travaux pour 2022. *Vote à l'unanimité*

6 – Instauration d'un tarif de droit de place pour le marché paysan

Rapporteur : Cyril QUIOT, adjoint délégué aux festivités
Depuis le mois de mars dernier est organisé, sur la Place du Marché Couvert, un marché paysan réunissant essentiellement des producteurs locaux. L'objectif est de promouvoir l'agriculture et les produits de transformation, à l'échelle du terroir, et répondre ainsi à de nouvelles pratiques de consommation apparues durant la crise sanitaire. Il est donc proposé d'instaurer un nouveau tarif de redevance pour un emplacement sur le marché paysan, d'un montant unique de 5€, quelle que soit la superficie ou le linéaire du stand de vente, et de porter à ce même montant forfaitaire le droit de place du marché hebdomadaire et des commerçants ambulants isolés. *Vote à l'unanimité*

7 – Demande de subvention au titre du Plan de Relance pour la construction d'une cuisine centrale annexe au groupe scolaire élémentaire

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires
Dans le contexte de déploiement d'un plan de relance de l'activité économique, à l'échelle nationale, la loi de finances pour 2021 a engagé de nouvelles capacités de financement des actions des collectivités territoriales susceptibles de contribuer à la relance de l'économie.
C'est ainsi que, dans le cadre de la construction du futur groupe scolaire élémentaire a été envisagée la possibilité de création d'une cuisine centrale permettant la production de repas scolaires en liaison chaude, favorisant le respect des règles relatives à la qualité nutritionnelle des repas en privilégiant notamment les produits de saison et les circuits courts de production.
Le coût prévisionnel de l'équipement a été évalué à 1.070.168 €HT et il est donc proposé de solliciter l'aide de l'Etat au titre du Plan de Relance, et de la Région Occitanie au titre du contrat Bourg Centre, aux taux les plus élevés possibles. *Vote à l'unanimité*

8 – Demande de subvention au titre du Plan de Relance pour la migration informatique de la médiathèque

Rapporteur : Myriam SEVENERY, adjointe déléguée à la culture
Par délibération en date du 25 juin 2020, le Conseil Municipal avait approuvé la contractualisation d'une mission d'ingénierie informatique avec la Communauté de Communes du Pont du Gard, pour accompagner la commune dans l'opération de renouvellement des équipements informatiques de la médiathèque Le Grand Mas. La migration informatique de la médiathèque est une nécessité, et doit être programmée en 2022 compte tenu de la vétusté du parc actuel, installé en 2011.
Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 9.798 €TTC, pour lequel il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Etat au taux le plus élevé possible, dans le cadre du Plan de Relance économique.
Vote à l'unanimité

9 – Demande de subvention pour la réalisation de la voie de liaison Sud-Est

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux
Depuis 1985, le plan d'occupation des sols puis le plan local d'urbanisme en 2007 ont matérialisé un emplacement réservé sur la parcelle cadastrée AS-471, propriété privée des consorts GOUDET, pour permettre la réalisation d'une voie nouvelle de liaison inter quartiers entre la rue de Bellegarde et la rue des Picardes.

Au terme des transactions avec les propriétaires, un bornage de l'emprise de la voie est en cours de réalisation et le Conseil Municipal devrait être prochainement saisi du montant de la transaction. Compte tenu du coût prévisionnel de l'opération, estimé à 401.519 €TTC, il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du Plan de Relance et de la Région au titre du contrat Bourg Centre Occitanie, aux taux les plus élevés possible. *Vote à l'unanimité*

10 – Refus de transfert de la compétence de gestion du plan local d'urbanisme aux EPCI

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (loi ALUR) du 24 mars 2014 a notamment prévu le transfert de la compétence de gestion du Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux établissements de coopération intercommunale : ce transfert est obligatoire au 1er juillet 2021.

Néanmoins, il peut être dérogé à ce transfert si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population du territoire communautaire s'y opposent expressément par délibération.

Comme en 2017, il est proposé de refuser ce transfert, considérant l'importance, pour la commune, de maîtriser totalement la gestion du plan local d'urbanisme en tant qu'outil de planification, d'aménagement et de développement, étroitement lié aux enjeux spécifiques des territoires communaux.

Vote à l'unanimité

11 – Rapport d'activités 2019 de la C.C.B.T.A.

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe et déléguée communautaire

Le Conseil Communautaire de la CCBTA a pris acte, par délibération du 15 février dernier, du rapport d'activités 2019 de la communauté de communes. Et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être communiqué aux conseils municipaux des communes membres.

Comme chaque année, ce rapport décline le fonctionnement et l'organisation de l'établissement public intercommunal, par nature d'activités. *Vote à l'unanimité*

12 – Rapport d'activités 2019 du service de collecte des déchets ménagers de la CCBTA

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire et délégué communautaire

Le 12 avril dernier, le Conseil Communautaire de la CCBTA a pris acte du rapport d'activités 2019 du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères, et il est demandé aux communes membres de se prononcer à leur tour sur ce rapport. Il contribue à mieux connaître et faire connaître l'ensemble des conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public communautaire d'élimination des déchets est exécuté.

Le rapport présente les principales données du service. Il est proposé de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2019 de la CCBTA sur le service de collecte des déchets ménagers, et d'exprimer la satisfaction du Conseil Municipal au regard du dispositif local de propreté urbaine, ainsi que ses souhaits d'amélioration de la collecte sélective et de l'apport volontaire des déchets.

Vote à l'unanimité

13 – Tirage au sort des jurés d'Assises 2022

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Par arrêté en date du 3 mai 2021, Madame la Préfète du Gard a engagé la procédure annuelle d'établissement de la liste du jury criminel, potentiellement appelé à siéger à la Cour d'Assises du Gard en 2022. Conformément aux dispositions du Code de Procédure Pénale, la désignation des jurés s'effectue publiquement, par tirage au sort, à partir de la liste électorale.

Le nombre de jurés a été porté à 3 pour notre commune, et il doit être tiré au sort le triple de ce nombre officiel, soit 9, pour faire face aux éventuels désistements. Le tirage au sort est effectué à partir de la liste électorale 2021 et est confié à la benjamine de l'assemblée, en l'occurrence Sarah AIT-IDIR.

14 - Lignes directrices de gestion des ressources humaines communales

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe déléguée au personnel communal – Pour information
Les lignes directrices de gestion (LDG) constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines (GRH) de la collectivité et leur élaboration permet de formaliser la politique de ressources humaines en favorisant certaines orientations, de les afficher et d'anticiper ainsi les impacts potentiels et prévisibles des mesures envisagées.
Elles ont été élaborées par la Commission du Personnel avec l'appui technique du Secrétariat Général, et le projet 2021-2023 a reçu un avis favorable unanime du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique du Gard, le 11 mars dernier : elles ont donc fait l'objet d'un arrêté municipal, le 23 mars suivant, pour être mises à exécution.

15 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information
- Présentation sommaire du Conseil Communautaire du 12 avril 2021 (69 questions à l'ordre du jour).
- Présentation sommaire du Bureau Communautaire délibératif du 3 mai 2021 (5 questions à l'ordre du jour).

16 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information
- **Décision n°08-2021 du 9 avril 2021** : Réalisation de l'étude d'impact pour le projet de zone d'aménagement concertée au quartier Peire Fioc.
- **Décision n°09-2021 du 13 avril 2021** : Réalisation de relevés topographiques dans le cadre des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement
- **Décision n°10-2021 du 21 avril 2021** : Défense en justice de la commune devant le Tribunal Judiciaire, confiée à Maître Guillaume BARNIER (Montpellier)
- **Décision n°11-2021 du 28 avril 2021** : Acquisition d'une faucheuse débroussailleuse.

Questions diverses

Préparation des scrutins électoraux des 20 et 27 juin prochains (JM. FOURNIER, maire) **:** Constitution de 6 bureaux de vote, compte tenu du déroulement simultané des scrutins départementaux et régionaux.

La séance est levée à 20h40.

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

MAIRIE DE JONQUIERES-ST-VINCENT
30300